

f) Le règlement des différends

Le bon fonctionnement du GATT dépend d'un système de règlement des différends à la fois solide et efficace. En l'absence d'un tel système multilatéral et crédible, les progrès accomplis au niveau de l'ouverture des marchés internationaux et de l'amélioration des règles commerciales risquent fort d'être compromis.

STRATEGIE INSTITUTIONNELLE

L'Uruguay Round est pour le Canada une occasion unique d'élaborer une stratégie institutionnelle globale pour la création d'un nouveau système commercial mondial. Plusieurs des aspects de cette stratégie reposent sur les négociations actuellement en cours à Genève. La stratégie proposée supposerait l'incorporation dans une nouvelle organisation mondiale du commerce à part entière des éléments que sont la surveillance de la politique commerciale et le règlement des différends.

L'initiative canadienne prévoit la prise d'importantes mesures pour obtenir l'établissement d'une nouvelle organisation mondiale du commerce. Premièrement, un programme de travail doit être mis en place pendant le Cycle afin que la Réunion ministérielle de Bruxelles puisse décider de créer une organisation mondiale du commerce. Deuxièmement, la mise sur pied d'une telle organisation devrait faire partie de l'ensemble des mesures législatives qui devront être approuvées pour la mise en oeuvre des accords issus des NCM.

L'initiative institutionnelle canadienne comprend les éléments suivants:

1. Transparence/Surveillance

Les règles du GATT et les obligations légales sont appliquées aux activités privées par le biais des lois, des réglementations et des politiques qu'adoptent les gouvernements. Pour être efficaces, ces lois et politiques commerciales nationales doivent être transparentes et facilement compréhensibles pour le secteur privé.

Le suivi des politiques et pratiques commerciales nationales est également important pour garantir au mieux le respect des règles commerciales internationalement convenues. Les ministres devraient confirmer la décision prise à Montréal de mettre sur pied un Mécanisme d'examen des politiques commerciales, qui devrait devenir un élément permanent du système du GATT.